**Charte d’engagement des INTERVENANTS EXTERIEURS**

Logo établissement

**sur le respect des mesures de sécurité et d’hygiène**

Nom du professionnel : ……………………………………………………………………………………………………….

**Avant mon intervention :**

* J’ai pris connaissance des organisations et règles mises en place par l’établissement et je m’engage à les respecter.
* Je m’engage à reporter ma visite en cas d’apparition de signes infectieux : fièvre (contrôle journalier), signes respiratoires, ORL aigus ou digestifs.

**Le jour de ma venue, je m’engage à :**

* Respecter les créneaux horaires définis au préalable.
* Renseigner le registre dédié mis à disposition.
* Respecter les règles d’hygiène dès mon arrivée : port d’une tenue professionnelle dédiée, hygiène des mains avec la solution hydroalcoolique, port du masque adapté (chirurgical ou FFP2).
* Respecter le circuit sécurisé éventuellement mis en place par l’établissement.
* Organiser mes prises en charge en tenant compte du statut Covid des résidents (marche en avant).
* Prendre en charge, le cas échéant, un résident dont je n’ai pas la charge habituellement et assurer un compte-rendu pour en faciliter le suivi avec le professionnel référent.
* Privilégier les soins en chambre (si rééducation à la marche, distanciation physique dans la mesure du possible, éviter les croisements).
* Revêtir les équipements de protection individuelle supplémentaires (sur blouse, masque FFP2, visière) préconisés selon le soin réalisé.
* Entretenir le matériel spécifique réutilisable entre chaque résident (DD Virucide).

Je signe cette charte et je m’engage à respecter l’intégralité du protocole et des mesures sanitaires\*

Date et signature :

\* conformément au Protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESSMS et USLD, du 20/04/2020 diffusé par le ministère de la santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-consignes-applicables-confinement-usld-covid-19.pdf>